



Direct Online pro Variable 1 an

Prix variables gaz naturel pour les contrats conclus en Juillet 2026
Pour les professionnels en Région de Bruxelles-Capitale
Prix tva exclue

Composition du prix de votre énergie⁽⁶⁾



- Energie fournie (ENGIE)
- Coûts de réseaux (Gestionnaire de réseau)
- Impôts et charges (Gouvernement)

Vos avantages

- Prix variable, adapté mensuellement

Services gratuits

- Service client 100% en ligne
- Facture uniquement par e-mail
- Suivez les prix et contrôlez votre consommation grâce à la Smart App

Prix d'énergie Variable - 1 an

Redevance fixe (€/an)⁽¹¹⁾

30,00



Prix par kWh⁽¹⁾ (c€/kWh)

Prix mensuels

5,194

Prix par kWh⁽¹⁾ (c€/kWh)

Prix annuels estimés

4,685

Coûts de réseaux (distribution et transport)⁽²⁾

Gestionnaire du réseau de	Distribution								Transport
	Petite consommation <= 5 000 kWh/an		Moyenne consommation 5 001 - 150 000 kWh/an		Grande consommation >= 150 001 kWh/an		Activité de mesure		
	Terme fixe €/an	Terme proportionnel c€/kWh	Terme fixe €/an	Terme proportionnel c€/kWh	Terme fixe €/an	Terme proportionnel c€/kWh	Relevé annuel €/an	Relevé mensuel €/an	c€/kWh
SIBELGA	15,00	1,877	40,63	1,365	944,86	0,762	23,54	423,81	0,156



Direct Online pro Variable 1 an

Prix variables gaz naturel pour les contrats conclus en Juillet 2026
Pour les professionnels en Région de Bruxelles-Capitale
Prix tva exclue



Suppléments

Suppléments (c€/kWh)		Droit pour le financement des Obligations de Service Public (OSP) (€/an)	
Cotisation sur l'énergie	0,09978	6 ou 10 m³/heure ⁽⁴⁾	3,36
Accise fédérale⁽⁸⁾ (c€/kWh)		6 ou 10 m³/heure ⁽⁵⁾	11,88
Toutes consommations	0,066	16 m³/heure	28,68
		25 m³/heure	70,92
		40 m³/heure	141,84
		65 m³/heure	354,72
		100 m³/heure	493,20
		160 m³/heure	633,36
		> 160 m³/heure	915,48

(1) Le prix variable offert peut être modifié dans le courant du mois (p.ex. suite à des variations dans la disponibilité du gaz naturel sur le marché). Le prix valable est celui qui est affiché sur engie.be à la date de souscription du contrat. Les formules de prix sont valables pour tous les contrats conclus en Juillet 2026 et débutant au plus tard le dernier jour du 6e mois après la souscription du contrat.

Le prix du gaz de votre Contrat est indexé mensuellement. Le paramètre d'indexation est la moyenne arithmétique des cotations journalières du gaz naturel sur les "European Spot Gas Markets" ("ESGM") publiées par ICIS-Heren Energy Ltd., sous le titre "ZTP Price Assessment Day-Ahead" pour les jours de la semaine et sous le titre "ZTP Price Assessment Weekend" pour les jours du weekend durant le mois de fourniture. Le paramètre ZTPDAM (Heren), exprimé en €/MWh, est calculé et publié sur engie.be.

La valeur du ZTPDAM (Heren) du mois en cours ne sera connue qu'en fin de mois. À titre informatif, les prix indiqués sont basés sur la dernière valeur du ZTPDAM (Heren) connue (Juin 2026: 44,3450 €/MWh).

Les valeurs historiques du ZTPDAM (Heren) peuvent être consultées sur engie.be.

Le paramètre ZTPDAM (Heren) annuel estimé s'élève à 39,3601 €/MWh pour ce mois-ci selon la méthodologie de la Vlaamse Nutsregulator :

<https://www.vlaamsenutsregulator.be/elektriciteit-en-aardgas/energieprijzen-en-facturen/waaruit-bestaat-de-energieprijs-voor-elektriciteit-en-aardgas>

La formule hors TVA d'application pour Juillet 2026 est la suivante:

Prélèvement: $0,6705 + (0,1020 \times \text{ZTPDAM (Heren)})$

Le résultat de ces formules est un montant exprimé en c€/kWh.

(2) Les coûts de réseau sont approuvés par la CREG et par BRUGEL.

(3) Vous ne payez pas de TVA sur ces coûts.

(4) Lorsque la dernière consommation annuelle standardisée calculée est inférieure ou égale à 5 000 kWh.

(5) Lorsque la dernière consommation annuelle standardisée calculée est supérieure à 5 000 kWh.

(6) Le calcul a été effectué janvier 2024 pour un contrat EASY pro Variable sur la base d'une consommation professionnelle de 35000 kWh/an à Bruxelles.

(8) Droit d'accises spécial d'application à partir du 01/01/2023 remplaçant la cotisation fédérale. Il est calculé sur base annuelle.

(9) La TVA peut être adaptée en fonction des modifications légales.

(11) Sauf disposition contraire dans les conditions, la redevance fixe est facturée au prorata du nombre de jours effectifs de livraison (sur 365 jours ou sur 366 jours lors d'une année bissextile).

Frais de rappel et de mise en demeure ⁽³⁾

Montants d'application à partir du 1er décembre 2023

Frais de rappel (1er gratuit)	10,00 €
Mise en demeure	25,00 €